



Société condamnée mais non solvable

Par **sources34**, le **22/07/2011** à **08:37**

Bonjour,

J'ai été victime d'une arnaque automobile sur internet, après trois ans de combat les deux protagonistes sont condamnés.

Le premier, un particulier, a payé les dommages et intérêts.

Le second est une entreprise en sommeil.

Mon avocat me dit que cette société n'est pas solvable et que nous ne pouvons pas récupérer le montant de la condamnation, et que nous ne pouvons pas attaquer le chef de cet entreprise.

Ma question est: Pourquoi nous ne pouvons pas attaquer le chef d'entreprise qui lui est solvable?

Merci d'avance